



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Douzième session

Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017

Projet pilote sur la mise en œuvre de mesures de surveillance

Point 10.2 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

I. Contexte

1. Le projet pilote sur la mise en œuvre de mesures de surveillance a pour objet de rassembler des responsables et des experts de la surveillance des organismes nuisibles, afin qu'ils mettent en commun leur expérience, examinent les défis à relever, mettent en avant les pratiques optimales et se coordonnent pour élaborer des méthodes de surveillance des organismes nuisibles qui soient pertinentes et efficaces au niveau mondial. Le projet pilote tirera profit des activités antérieures et actuelles en matière de surveillance; il vise à engager de nouveaux processus, qui soient mieux intégrés, afin de fournir des informations utiles sur les organismes nuisibles d'apparition récente et, en définitive, d'empêcher l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux¹.

II. Progrès accomplis au cours de la onzième session de la CMP

2. À la onzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), le Secrétariat de la CIPV a présenté un document de réflexion sur le projet pilote relatif à la surveillance. Le Secrétariat a rappelé que la CMP, à sa dixième session, avait confié la gestion du projet pilote au Secrétariat de la CIPV, sous la supervision du Bureau, et avait exhorté les parties contractantes et les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) à mettre davantage l'accent sur la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux et à fournir des ressources.

¹ Le document élaboré à l'occasion de la onzième session de la CMP qui concerne le projet pilote relatif à la surveillance est disponible à l'adresse suivante:

https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2016/02/15_CPM_April_2015_Implementation_pilot_surveillance_MP503_Fr.pdf.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

3. À la onzième session de la CMP, un petit groupe s'est réuni afin de réfléchir au lancement, dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote, d'un certain nombre d'activités qui consistent à rassembler des informations sur trois types d'organismes nuisibles, au moyen d'un appel à ressources techniques. Les trois organismes nuisibles concernés étaient:

- *Xylella fastidiosa*,
- le complexe *Bactrocera dorsalis*,
- les fourmis envahissantes.

4. Une discussion sur l'utilisation des ressources à rassembler a été organisée en juin 2016, en présence d'experts.

III. Appel à ressources techniques

5. Un appel à ressources techniques destiné à appuyer le projet a été lancé par le Secrétariat², en vue de réunir les ressources techniques suivantes, qui concernent les trois organismes nuisibles:

6. des projets en cours ou d'anciens projets;

- des manuels/documents d'orientation, des études de cas, des procédures opérationnelles normalisées, des fiches d'information, des sites internet et des bases de données;
- des logiciels (y compris des applications mobiles) pour l'identification, le dépistage, la surveillance et les autres activités liées à la surveillance permettant de toucher différents publics;
- des ressources pour la communication sur les risques destinées à différentes parties prenantes qui promeuvent et expliquent les décisions à prendre en matière de gestion des organismes nuisibles, des programmes d'information et d'éducation, diverses stratégies de communication sur les risques, notamment en cas d'urgence, d'infestation ou dans les situations normales, des programmes de vulgarisation et diffusion et de «scientifiques citoyens».

7. Les ressources ont été fournies par:

- la Division mixte de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (FAO/AIEA),
- l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique,
- le Service d'inspection de la santé des plantes et des animaux du Ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA/APHIS).

IV. Groupe de travail informel sur le projet pilote sur la mise en œuvre de mesures de surveillance (CIPV) (Bangkok [Thaïlande], 11-12 juin 2016)

8. Les 11 et 12 juin 2016, un Groupe de travail informel sur le projet pilote sur la mise en œuvre de mesures de surveillance (CIPV) s'est tenu à Bangkok (Thaïlande); 13 experts de la surveillance des organismes nuisibles y ont participé. Cette réunion a été organisée par la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec la République de Corée, et a rassemblé des représentants de l'Australie, du Brésil, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, de la Thaïlande, de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la FAO et du Secrétariat de la CIPV.

9. Lors de la réunion, les participants sont convenus que les trois organismes nuisibles sélectionnés dans le cadre du projet pilote étaient pertinents. Le groupe a également déterminé, pour chaque organisme nuisible, les intervenants les plus actifs qui auraient la responsabilité, avec le Secrétariat, de

² L'appel à ressources techniques destiné à appuyer le projet a été lancé à l'adresse suivante: <http://phytosanitary.info/page/call-technical-resources-support-international-plant-protection-convention-ippc-implementation>.

mettre en œuvre les activités et de veiller à la coordination globale, afin d'assurer la cohérence des travaux et une large diffusion des résultats:

- pour *Xylella fastidiosa*, le CIHEAM et l'OEPP ont été désignés comme intervenants chefs de file.
- En ce qui concerne le complexe *Bactrocera dorsalis*, le groupe a jugé qu'un travail sur cet organisme nuisible serait utile, malgré la complexité de sa taxonomie. L'intervenant chef de file qui a été désigné est la République de Corée, avec l'aide de l'Australie, du Brésil, du Japon et de la Thaïlande. Le Groupe de travail a suggéré que le travail sur le complexe *Bactrocera dorsalis* pourrait être entrepris sur une période de temps plus longue. L'intervenant chef de file devait établir un comité, afin de choisir le matériel le plus approprié et de dresser une liste d'experts. Ce travail devait être réalisé en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
- En ce qui concerne les fourmis envahissantes, l'intervenant chef de file qui a été désigné est l'Australie.

10. Un cadre a été élaboré pour la collecte des ressources et celle-ci a été facilitée par le Secrétariat de la CIPV. Après avoir été réunies et examinées, des informations et des ressources qui concernent les trois organismes nuisibles ont été fournies aux participants, notamment des manuels, des études de cas, des procédures opérationnelles standards, etc. Les participants au Groupe de travail ont examiné le matériel et cerné les lacunes et les outils qui concernent la surveillance, pour chacun des trois organismes nuisibles.

11. Le groupe est convenu:

- de créer une page sur le site internet PhytoSanitary.info afin d'y mettre à disposition les ressources les plus pertinentes pour chacun des trois organismes nuisibles;
- de rédiger une fiche d'information pour chaque organisme nuisible, de la mettre en ligne et de la distribuer à la douzième session de la CMP;
- que les manifestations qui concernent la surveillance devaient être mise en ligne dans la section correspondante sur le site internet PhytoSanitary.info, à des fins de communication;
- que, pour *Xylella fastidiosa*, un module de formation relatif à la surveillance et aux méthodes de diagnostic ainsi que des supports de sensibilisation soit élaborés puis transmis aux régions et aux pays.

12. Le rapport de la réunion est en ligne sur le PPI³.

V. Révision de la NIMP 6 – *Directives pour la surveillance*

13. NIMP 6: Les Directives pour la surveillance ont été révisées en 2015 et le projet de norme a été transmis en vue d'une première consultation en 2016. Ce projet de norme a été présenté et examiné lors des ateliers régionaux de la CIPV en 2016.

VI. Séances sur le projet pilote sur la mise en œuvre de mesures de surveillance lors des ateliers régionaux de la CIPV en 2016

14. Des séances interactives sur les organismes nuisibles d'apparition récente et sur les projets de surveillance dans les différentes régions de la FAO ont été organisées à l'occasion des ateliers régionaux de la CIPV en 2016. Au cours de ces séances, les résultats du questionnaire 2015 sur la surveillance ont été communiqués à chaque région. Les informations recueillies concernent les programmes nationaux de surveillance et constitueront des données de référence utiles pour le projet pilote. Les ONPV et les ORPV ont fourni des informations actualisées sur leurs programmes de surveillance, en particulier pour les organismes nuisibles prioritaires.

³ Rapport du Groupe de travail sur le projet pilote de mise en œuvre de la surveillance (Bangkok [Thaïlande], 11-12 juin 2016): <https://www.ippc.int/en/news/working-towards-a-stronger-focus-on-ippc-implementation-the-working-group-on-the-pilot-project-on-surveillance-convened/>.

15. Les présentations et les rapports de tous les ateliers régionaux de la CIPV en 2016 sont en ligne sur le PPI⁴.

VII. Collaboration avec l'AIEA sur la mouche des fruits

16. Le Secrétariat est en contact avec l'AIEA au sujet d'une éventuelle collaboration relative à des orientations techniques sur la mouche des fruits. Après avoir annoncé vouloir renforcer son appui au Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits, l'AIEA a fait part de son intérêt concernant l'élaboration d'orientations relatives à la mise en œuvre des normes relatives à la mouche des fruits en 2017. La proposition est toute récente; quoi qu'il en soit, il s'agit de rédiger un guide technique sur la prévention des incursions, l'éradication et la gestion de la mouche des fruits, conformément au plan établi par le petit groupe de travail qui s'est réuni en Thaïlande en juin 2016. Ce travail exigerait une collaboration avec le personnel technique de l'AIEA et avec certains membres du Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits. L'AIEA travaille déjà à l'élaboration d'éventuels outils de communication, notamment à une vidéo d'animation de 2 à 3 minutes dans l'esprit des infographies animées («SIT» et «Mosquito» sont en ligne sur le site de l'AIEA⁵). Le Secrétariat attend que l'AIEA apporte des précisions sur le travail proposé.

VIII. Contributions de la Consultation technique des ORPV et du Comité chargé du renforcement des capacités

17. La Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux a pris note des activités relatives au projet pilote sur la mise en œuvre de mesures de surveillance.

18. Le Comité chargé du renforcement des capacités est convenu:

- que des membres et des observateurs du Comité chargé du renforcement des capacités faciliteraient la collecte de matériel concernant les trois organismes nuisibles dans leurs régions respectives et dans le cadre prévu,
- qu'une nouvelle page consacrée aux ressources techniques collectées dans le cadre du projet pilote et qui concernent les trois types d'organismes nuisibles serait créée sur le site Phytosanitary.info.

19. La CMP est invitée:

- 1) à *prendre note* des progrès réalisés dans le cadre du projet pilote sur la mise en œuvre de mesures de surveillance,
- 2) à *prendre note* des fiches d'information sur les trois organismes nuisibles et les nouvelles pages du site www.phytosanitary.info, ainsi qu'à en faire la promotion,
- 3) à *encourager* les Parties contractantes à contribuer financièrement et à apporter des ressources au projet pilote sur la mise en œuvre de mesures de surveillance.

⁴ Présentations et rapports des ateliers régionaux 2016: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/regional-ippc-workshops/>.

⁵ Informations de l'AIEA sur la lutte contre les insectes nuisibles: <http://www-naweb.iaea.org/nafa/ipc/ipc-multimedia.html>.